L'échelle locale est primordiale pour la transition écologique, sociale et démocratique, et les élections municipales de mars 2020 seront un moment clé pour encourager cette transition partout en France.

Soixante organisations ont donc conçu le **Pacte pour la Transition**; 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques et plus justes. Notre objectif est d'inspirer et d'accompagner les habitant·es et les candidat·es locaux qui souhaitent œuvrer à transformer nos communes.

YAPLUKA se propose de relayer ce pacte sur le territoire de Rhône-Crussol en en proposant la signature à tous les candidat(e)s aux élections municipales.

Pour en savoir plus sur ce pacte, vous pouvez aller sur le site : https://www.pacte-transition.org/

rour en savon pius si	ar ce pacte, vous pouvez aner sur le site : http	os.// www.pacte-transition.org/			Mesures-pa	Dé			
Mesures	Niveau d'engagement / d'ambition n°1	Niveau d'engagement / d'ambition n°2	Niveau d'engagement / d'ambition n°3		Mesu				
Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).	Adopter un schéma de commande publique responsable (il s'agit d'une obligation légale pour les collectivités territoriales (communes, départements etc) dont le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions, encore faiblement appliquée)	Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire.	Créer un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises à commande publique, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats de la commune.	х	Х		Х	Х	
Financer les projets de la commune prioritairement par de prêts issus de sources de financement éthiques.	Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.	,	Envisager systématiquement un recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.				х	Х	
d'efficacité énergétique et	commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable et locale.	Mise en place d'un plan de rénovation énergétique pour le mandat visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).	Mise en place d'un plan d'investissement pour atteindre -60% de consommation d'énergie en 2050 et fourniture à 100% en énergie renouvelable (électricité, chaleur, carburants) dès 2040.	х				X	Х
Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.		distribution spécifiques basée sur un système libre tel que Primtux.	Développer ou soutenir le développement au niveau de la commune par une ou plusieurs structures locales d'un hébergeur libre et décentralisé sur le modèle des CHATONS (chatons.org), pour permettre aux habitant-es et acteurs de la commune d'héberger leurs données ou d'utiliser certains services en ligne. Mettre en place une politique de la contribution : publier sous licence libre des développements internes réalisés par la commune, participer au financement d'un projet libre dont d'autres collectivités pourront profiter, mutualiser le développement de logiciels libres utiles aux collectivités, et permettre et encourager les contributions sur le temps salarié.			Х		X	
Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.	Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.	Appuyer la création d'une coopérative de productrices et producteurs locaux (soutien financier, technique, mise à disposition de locaux).	Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire.	Х			X	Х	

	6	agricole et accompagner	verts/agricoles en ville et autour des villes et interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel.	territoriale en associant Safer, Établissement Publics Fonciers, organisations professionnelles agricoles, associations et citoyen-nes din d'initier un observatoire des terres agricoles qui permettrait de mobiliser au mieux les outils réglementaires à disposition des collectivités.	Participer et soutenir l'installation agricole en investissant un Espace test Agricole et en fédérant les acteurs de l'accompagnement sur le territoire.	Х			X	
	7		qualité) et 1 repas végétarien par semaine /alternative	végétariens par semaine.	Au moins 100% de bio (et local et/ou équitable) et 3 repas végétariens par semaine.	X			X	
	8	trames vertes (couvert végétal),	Protéger l'existant : Inscrire dans les documents d'urbanisme un objectif zéro-artificialisation, et faire respecter la législation sur l'éclairage la nuit.	deux des actions marquées * plus haut.	Pour les communes les plus ambitieuses : mettre en œuvre au moins trois des actions marquées **.	X			X	
	9	grandes surfaces commerciales sur le territoire.	SCOT) et apporter un soutien pour développer les circuits de distribution locale des productions locales à travers des projets alternatifs tant dans leurs contenus (plutôt coopératives, financements éthiques, etc.) que dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, fonctionnement etc.)	deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant es, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents	En cas de suréquipement avéré (supérieur à 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant·es), élaborer des scénarios de résilience pour anticiper les reconversions possibles	Х		X		X
1	10	assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous,	place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune.	habitant es de la commune : mettre en place une tarification sociale de l'eau, et intégrer des techniques de préservation	Gestion en commun de l'eau : Municipaliser la gestion de ce service public, avec une forte dimension citoyenne incluant la participation des usagers.	X	Х			X
1	11	territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en	Fixer des objectifs ambitieux et partagés de transition énergétique à l'aide des référentiels Climat Pratic et Cit'ergie pour les plans climat ou Destination TEPOS, tout en soutenant les projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne. Mettre en place un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique.	projets d'initiative citoyenne.	Définir un plan d'action pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050 en impliquant citoyen-nes et collectivités comme parties prenantes, notamment via des initiatives d'ENR citoyennes.	Х		x		X
1	12	rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en	Créer ou renforcer une structure ou un service d'information et d'accompagnement des ménages et des professionnels à la rénovation énergétique. Mettre en place les compétences qui permettent que la structure soit en capacité d'accompagner et d'orienter les ménages en précarité énergétique vers le conseil et les aides disponibles.	objectif de diviser celle-ci par 2 durant le mandat.	Rénover en haute performance 10% des logements anciens du territoire d'ici la fin du mandat et promulguer un arrêté d'interdiction de location des passoires énergétiques.	Х	X	х	Х	X

13		y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser". Assurer une	conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et rénover au moins un bâtiment symbolique selon ces critères durant le	Adopter et diffuser d'ici 2022 un document de référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et généraliser son utilisation dans les constructions et opérations d'aménagement de la commune.	X		X	Х	X
14	Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.	(augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire) et augmenter le budget des transports en commun par habitant-e chaque année.		Définir un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans et doubler le budget transports en commun par habitant-e sur la même période.	х				Х
15	Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.	Modérer la vitesse automobile sur au moins une partie de la commune (zone 30, zone de rencontre), généraliser les doubles sens cyclables et les « cédez le passage cycliste au feu », et installer un nombre suffisant de places de stationnements vélos (près des commerces, des arrêts de bus, des services publics, à l'intérieur des écoles).	effective, et au moins quelques aménagements cyclables sur des axes structurants (bandes larges ou mieux, pistes)	Rendre cyclable tout le bassin: -modérer partout la vitesse et le trafic automobile; -définir un réseau cyclable hiérarchisé et qualitatif (quelques axes en site propre, une capillarité assurée en bandes cyclables ou zone de circulation apaisée selon les caractéristiques de la commune); -garantir un montant minimal dédié au développement au vélo de 25€ par habitant·e par an sur le mandat.	x				Х
16	Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.	circulation apaisée dans différents quartiers, diminution du stationnement en voirie, mise en place d'une zone à faibles émissions, et fermeture temporaire au trafic routier autour	circulation apaisée dans tous les quartiers et piétonisation	Rendre le centre-ville piéton et réduire la voirie réservée aux véhicules motorisés pour rendre la voiture minoritaire tout en garantissant une alternative à tout-es, généraliser la ville à 30km/h, sortir du diesel et de l'essence au plus tôt				Х	Χ
17	Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.	Interdiction des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieur ou égal à 2 d'ici 2025	Diminution de la part des poids lourds dans la zone urbaine de 75% en 2025	Interdiction des poids lourds dans la zone urbaine en 2025	Х		х		Х
18	Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.	ordures ménagères aux actions de prévention. Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets. Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).	ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitant es. Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces aux		X	х			Х

incitative à la réduction et au tri d'opérer financer financer de la commune. 19 Il faut 2 projet. L lieux du le servic dotation contena services	rer une petite "révolution" dans les modalités de cement du service public de gestion des déchets. Sa fen œuvre ne doit pas être un simple choix technique s'inscrire dans un projet global de la collectivité, qui re chacun et chacune. Elle nécessite une volonté que affirmée et une concertation renforcée avec les ant-es. 12 ou 3 ans pour préparer puis mettre en œuvre un tel t. La collectivité se doit de faire un profond état des du service public de gestion des déchets pour optimiser lyice à l'habitant-e (évolution de la collecte – enquêtes, lion, gestion de fichiers – et informatisation du parc de nants et des véhicules) tout en mobilisant divers es pour fédérer autour du projet mais aussi renforcer	d'opérer une petite "révolution" dans les modalités de financement du service public de gestion des déchets. Sa mise en œuvre ne doit pas être un simple choix technique mais s'inscrire dans un projet global de la collectivité, qui touche chacun et chacune. Elle nécessite une volonté politique affirmée et une concertation renforcée avec les habitant-es. Il faut 2 ou 3 ans pour préparer puis mettre en œuvre un tel projet. La collectivité se doit de faire un profond état des lieux du service public de gestion des déchets pour optimiser le service à l'habitant-e (évolution de la collecte – enquêtes, dotation, gestion de fichiers – et informatisation du parc de contenants et des véhicules) tout en mobilisant divers services pour fédérer autour du projet mais aussi renforcer	Adopter la tarification incitative suppose inévitablement d'opérer une petite "révolution" dans les modalités de financement du service public de gestion des déchets. Sa mise en œuvre ne doit pas être un simple choix technique mais s'inscrire dans un projet global de la collectivité, qui touche chacun et chacune. Elle nécessite une volonté politique affirmée et une concertation renforcée avec les habitant-es. Il faut 2 ou 3 ans pour préparer puis mettre en œuvre un tel projet. La collectivité se doit de faire un profond état des lieux du service public de gestion des déchets pour optimiser le service à l'habitant-e (évolution de la collecte – enquêtes, dotation, gestion de fichiers – et informatisation du parc de contenants et des véhicules) tout en mobilisant divers services pour fédérer autour du projet mais aussi renforcer ses moyens humains pour la gestion du service.	x		x		X
participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant pour pai à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.	rsonnes qui portent des projets d'oasis ou d'habitat ipatif et des propriétaires souhaitant vendre des	en mettant espaces et subventions à disposition. Proposer son soutien aux porteur-ses de projets auprès d'autres institutions (bailleurs sociaux, administration d'État, banques).	Réserver du foncier ; créer dans les documents d'urbanisme des espaces destinés explicitement à la création d'oasis et d'habitats participatifs ou lancer un Appel à Projet dédié. En zone rurale, faire des appels à projet pour soutenir la réhabilitation de bâtiments ou l'aménagement de terrains suivant des critères de soutenabilité écologique et sociale.	X		X	X	
 l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté. - Assurer particul travers o commur budget o avec la c l'âge etc - Mettre personn adminis des doct - Créer d stable p plus gén accompa femmes du voyar - Pour le locales a de vue lo	cures gérées par la commune : rer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins ruliers, comme les gens du voyage notamment au se d'un service de domiciliation dans les CCAS (centre runal d'action sociale), avec une ligne dédiée dans le set de la mairie. Éviter les critères trop strictes de lien a commune pour la domiciliation comme l'emploi, etc active en place de coffres forts numériques pour que les nnes puissent stocker et mettre leurs documents nistratifs en sécurité, en respectant la confidentialité couments des personnes. r des espaces dédiés pour les personnes sans domicile e pour les accompagner à sortir de cette situation et énéralement, proposer dans ces lieux un npagnement des personnes accueillies (sdf, migrants, res victimes de violence, victime d'homophobie, gens yage) les petites communes, rencontrer les associations se actives auprès de ces personnes, les soutenir du point e logistique et identifier la manière dont elles aient interagir de manière plus efficaces avec la	pour les orienter vers un accompagnement adapté à leurs besoins : - Former les personnels de mairie à l'orientation des personnes vers des structures répondant à leurs spécificité, au travers d'outils d'inter-connaissances locales comme un annuaire des associations compétentes. - Assurer un financement suffisant et pérenne des associations gérant les CHRS spécialisés, par exemple pour les personnes migrantes, les sortant-es de prisons, les victimes de violence sexuelles - Prévenir le basculement dans l'exclusion des publics vulnérables en proposant des accompagnements pour les	Proposer localement un accompagnement spécialisé et à visée d'insertion : - Atteindre l'objectif de zéro personne à la rue et faciliter l'accès aux droits de toutes et tous en réduisant d'astiquement le non-recours grâce à des campagnes de sensibilisation et d'information sur ce sujet Création par la commune d'un nombre de structures suffisant pour accueillir, accompagner et réinsérer les personnes vulnérables par type de public en les dotant de moyens suffisants pour mener à bien leur mission, notamment en disposant de ressources humaines suffisantes et formées sur les besoins spécifiques des personnes en situations de vulnérabilité avec un budget dédié au CCAS ou CIAS.		х		х	

2	dans l'espace public. panneaux peuvent deve	nir des supports d'information Règlement Local de Publi ments artistiques / culturels) ou être	cité (î).	Avoir un RLP(i) qui prescrit des affiches ne dépassant pas 50 k 70 cm, sur des panneaux, non lumineux, non déroulants et encore moins numériques, limités à 2m², et en encadrant la densité, par exemple, en n'autorisant qu'un seul panneau par tranche de 2000 habitant-es, reprenant ainsi ce qui se fait pour l'affichage d'opinion (Article RS81-2 du code de l'environnement)	х	х	х х
2	aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables. 3 personne: - Retirer tous les mobilie commune, interdire les la abribus,) et supprime vulnérables de l'espace plus l'installer des fontaines l'installation et l'entreti d'équipement sanitaires	public adapté à toutes et le Réaliser un diagnostic un conditiers anti-sdf privés (bancs, tout arrêté excluant les personnes viblic (anti-mendicité etc) à eau potable gratuites et assurer en d'un nombre suffisant publics (1 toilette pour 3500 publics de cette commune diagnostic. Proposer des casiers soli sans abris afin qu'elle pui:	tous : e rbain de type "marche p	Tous les nouveaux aménagements de la commune prennent en compte leur usage par toutes et tous, et une évaluation participative et inclusive des besoins d'adaptation des aménagements existants est reconduite régulièrement	x x		х
2	abordable et décent pour toutes et tous. loi SRU (20 ou 25% de lo d'habitant-es), en consti manière non ségrégée (i quartiers à loyer marché transports en commun) Ville équitable : Ne pas - Prévention : Intégrer p dans l'organisation des l adaptant la réponse aux en mettant en place des logements (accès, maint besoins des populations - Dans les petites commu et le développement d'a comme Emmaüs ou SNL,	favoriser le développement décents pour tou-tes : gements sociaux selon le nombre uisant les nouveaux logements de ntégrés dans des immeubles ou , et bien insérés dans les réseaux de adopter des arrêtés anti-mendicité iogressivement la demande sociale volltiques locales de l'habitat en contextes locaux (zones tendues) dispositifs d'observation des ien, indignité) et d'évaluation des ien, soutenir localement la création sociations d'aide aux mal logé-es qui favorisent la socialisation, la bits et la confiance en soi	nt de logements abordables et ninuer la part de logements territoire en les rendant accessibles b s en situation de grande précarité (utiliser comme levier, par sur les propriétés bâties ou). (exemples de l'action de bourg, de la métropole de Lille, et l'ander la mise en œuvre de sur son territoire en zone tendue des logements sûrs pour tou-tes en le és en matière de lutte contre n par le logement : Les conditions juvent être source d'isolement itat indigne pour assurer des tes, en assurant son rôle de police : ruine, des ERP à usage pements communs des immeubles	Offre de logements : Favoriser la production de typologies adaptées aux besoins locaux en logement très social sur le territoire et soutenir des solutions de logement telles que les baux d'utilisation temporaires pour mobiliser les logements vacants, et le partenariat avec des associations développant des logements sociaux citoyens / bailleurs associatifs. Coût du logement : Proposer un service d'aide financière à	x		x x

2	d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous. Indicate des destination de toutes et tous. Indicate des des destination de toutes et tous. Indicate des des des des des des des des des de	outil d'inclusion sociale : Assurer un accompagnement spécifique des personnes les solus éloignées du numérique dans les espaces culturels et d'insertion professionnelle équipés d'ordinateurs, et les sider concrètement dans leurs démarches. Dans les petites communes, on peut identifier les citoyens ayant des compétences numériques et leur donner les moyens ogistiques d'assurer des permanences pour accompagner es habitant-es dans leurs démarches. Développer un accès à internet en habitat social et proposer un tarif à moindre coût pour les usager-es de ces espaces. Déployer un réseau WiFi dans la ville pour tous et toutes en accès libre et permanent.	Faire de la commune un lieu de médiation numérique où chacun-e pourra être accompagné dans la transition numérique : - Former les agent-es d'accueil de la commune à l'aide au numérique pour toutes les démarches administratives, à destination de : personnes âgées, SDF et grands exclus, familles en difficultés, travailleur-ses pauvres, demandeur-ses d'emploi et jeunes en insertion. Cet accompagnement effectué dans le respect des personnes doit aussi leur donner accès par formation-action à une certaine autonomie et appropriation des outils dont ils ont besoin Créer un « pack de services numériques » (matériel, fournisseur d'accès Internet, accompagnement) à destination des publics les plus éloignés du numérique, et aux conseiller-es/médiateur-trices accompagnant ces publics. Par exemple, permettre à chacun et chacune d'avoir un ordinateur, en participant à des réseaux de réemploi et en favorisant le reconditionnement des ordinateurs.	x	x		X
2	premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs de l'accueil sur le territoire. De manière générale, assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes façon inconditionnelle c'est-à-dire quel que soit leur	Accueillants (ANVITA). Assurer un service de domiciliation officace (CCAS, SPADA, ou autres) afin de permettre aux personnes migrantes d'avoir accès à leur droit et notamment a l'AME. Dans les villes sous tension avec des campements nsalubres: ouvrir un accueil de jour pour orienter et occompagner les personnes en errance.	Créer des Maisons des migrant-es associant collectivités, associations et professionnel-les juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, avec mise à disposition de fonctionnaires ou contractuel-les de la collectivité pour accompagner individuellement les démarches de demande d'asile ou autres (titre de séjour, accès aux droits). Encourager les citoyen-nes de la commune à être solidaires envers les personnes migrantes en organisant des rencontres entre les habitants, habitantes, et les nouveaux et nouvelles exilées arrivants sur le territoire.	х			х
2	monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale. Tardiciper à la Maison de l'Emploi si elle existe, et exécuter un diagnostic partagé pour faire le polit sur les besoins du territoire et de locaux d'exploitation. Participer à la Maison de l'Emploi si elle existe, et exécuter un diagnostic partagé pour faire le polit sur les besoins du territoire en termes de mieux vivre, de reconnexion à la nature et de transition écologique et sur les acteurs	olus offensive, en intégrant des dispositifs ou expérimentations pouvant accompagner la montée en compétence des personnes : Veiller, au travers de la commande publique, à impliquer es Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) en réservant un lot d'un marché public ou en organisant la cous traitance de certains services à des structures d'IAE) voir la mesure 1). Développer des outils comme les Maisons de l'Emploi qui permettent de réfléchir à une politique de développement d'emploi inclusifs et durables au niveau du bassin de 'emploi (plus large que la seule commune) S'investir dans des dispositifs d'insertion existants type erritoire zéro chômeur de longue durée ou des expérimentations favorisant la montée en compétences des métiers utiles et en évolution comme les artisan-es.	Devenir un acteur de l'insertion des personnes et de la transition : - Impulser et de soutenir financièrement les SIAE qui portent des initiatives réunissant les acteurs autour de sujets de développement durable (économique, environnemental et social) pour mettre en oeuvr des démarches territoriales volontaires et hybridées (sur le modèle des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) arrêtés en 2017). Impliquer dans le financement des projets portés par l'IAE les acteurs publics et privés qui directement ou indirectement bénéficient des actions menées sur le territoire, notamment les acteurs de l'habitat, de l'énergie, de la gestion de l'eau, de la biodiversité, de la mobilité, de l'éducation alimentaire Apporter un soutien aux demandeur-ses d'emploi longue durée dans la levée des freins à l'emploi (mobilité, freins numériques, logement) en collaboration avec les SIAE Mettre en œuvre des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et conclure avec l'État des conventions au titre de l'insertion par l'activité économique.			x	x

2		dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co- construction de la commune et de ses groupements.	Renforcer l'existant: - Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, et des travaux du conseil municipal/communautaire et garantir lors des séances des conseils municipaux et de leurs groupements un temps de prise de parole des habitant-es - Organiser des sessions de formations collectives élu-es-agent-es-habitant-es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue. - Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision)	- Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.	Remettre à plat la démocratie communale : - Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant-es associés aux élu-es Développer des commissions extra-municipales associant les habitant-es de la commune à toutes les décisions prises.		X		х
2	29	Créer une commission extra- municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.	Créer une commission extra-municipale ou extra- intercommunale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es pouvant être saisie ou s'auto- saisir.	Créer une commission extra-municipale ou extra- intercommunale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es pouvant être saisie ou s'auto- saisir.	Créer une commission extra-municipale ou extra- intercommunale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es pouvant être saisie ou s'auto- saisir.	x	Х		х
3	30	Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.	Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA)		Affectation de moyens matériels, humains et financiers de manière ouverte et transparente par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte		х		х
3	1 1 1	Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.		de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, afin de les soutenir financièrement, techniquement ou en mettant à					х
73	32	Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.	locale de votre territoire afin de lui permettre de mieux consolider le projet et/ou le développer		Payer une partie des indemnités des élu·es / salaires des agents municipaux, et des aides sociales en MLC.			х	х